



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 25 avril 2017, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris comme suite à la lettre du représentant du régime syrien en date du 10 avril 2017.

La Turquie réfute catégoriquement et dans leur intégralité les allégations fallacieuses contenues dans la lettre susmentionnée et dans les déclarations faites par le représentant du régime syrien aux réunions tenues par le Conseil de sécurité le 12 avril 2017. Le régime, qui continue à perpétrer des attaques à l'arme chimique barbares et systématiques contre le peuple syrien, a perdu toute légitimité il y a fort longtemps et est la cause profonde de tous les problèmes nés du conflit syrien. Ces accusations constituent une énième vaine tentative du régime de se soustraire à ses responsabilités et de déformer les faits.

L'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes constitue un crime de guerre, un crime contre l'humanité et une violation du droit international. Elle s'inscrit en violation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à laquelle la Syrie est partie, et passe outre aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Fidèle à sa réputation bien établie, le régime syrien n'a pas déclaré l'intégralité de son stock d'armes chimiques. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a relevé des omissions, des incohérences et des contradictions dans les déclarations du régime sur son programme d'armes chimiques, et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui s'est appuyé sur les enquêtes menées par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, a établi que le régime était responsable de l'utilisation d'armes chimiques à trois reprises au moins.

L'utilisation systématique et répétée de produits chimiques toxiques par le régime syrien rappelle à la communauté internationale que si les auteurs de ces attaques ne sont pas amenés à répondre de leurs actes, ils continueront d'agir sans relâche.

Dans la mesure où il a été établi que le régime syrien continue à ne pas respecter ses obligations, nous demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité de prendre des mesures contre le régime, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**